

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**EXTRAIT N° 20.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 02 JUIN 2025

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 15 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 15 (15 pour)
- Secrétaire de séance : Florent ARMAND

Le deux juin deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-sept mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Présents : ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre et TENOUX Gérard.

Représenté : GAY Robert représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration.

Absents excusés : ARLAUD Véronique, MARTIN Florent et MORENO Juan.

ORDRE DU JOUR : Marché de travaux de sécurisation routière du parc d'activités du Val de Durance : avenant n°1 au lot 1

Par délibération n° 24.24 du 08 juillet 2024, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un marché de travaux pour la sécurisation routière du parc d'activités du Val de Durance.

Le marché a été alloté de la manière suivante :

- Lot 1 : Aménagement de ralentisseurs et passages pour piétons ;
- Lot 2 : Fourniture de panneaux de signalisation verticale ;
- Lot 3 : Marquage horizontal.

Par décision TECH n° 38.2024 du 21 octobre 2024, le président a notamment décidé d'attribuer et notifier le lot n°1 à l'entreprise « SAS Routière du Midi » pour un montant de 43 669,80 € HT (soit 52 403,76 € TTC).

Il s'avère aujourd'hui que le reprofilage des trottoirs des ralentisseurs doit être élargi afin d'obtenir une meilleure finition, avec une pente plus douce. Cette opération nécessite la réalisation de 30 m² supplémentaires en enrobé à chaud.

Il apparaît ainsi nécessaire de passer un avenant au marché correspondant au lot n° 1, d'un montant de 1 962 € HT (soit 2 354,40 € TTC), soit une hausse de 4,49 % par rapport au montant initial du marché.

L'avenant serait passé en application de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n° 1 au lot 1 "Aménagement de ralentisseurs et passages pour piétons" du marché de travaux de sécurisation routière du parc d'activités du Val de Durance, tels que présentés ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à le signer et à le notifier à l'entreprise « SAS Routière du Midi », ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 10 JUIN 2025